



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Le Président fédéral
Membre du Conseil supérieur de la FPT
Président de la Formation spécialisée n° 5

Paris, le 5 octobre 2011

Monsieur Claude GUÉANT
Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des
Collectivités territoriales et de l'Immigration
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

ENVOI RECOMMANDE AVEC AVIS DE RECEPTION

OBJET : Mise en œuvre des accords de Bercy - Opposition au protocole d'accord relatif à la réforme de la filière sapeurs-pompiers professionnels.

Monsieur le ministre,

La réforme de la catégorie B est une réforme globale pour les trois Fonctions publiques. Pour la filière des sapeurs-pompiers professionnels, elle est réalisée dans le cadre des prérogatives du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale, sous l'égide de la DGCL et de la DGSCGC.

La première réunion pour la transposition à la filière des sapeurs-pompiers professionnels du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction publique territoriale a eu lieu le 18 novembre 2010 au ministère de l'Intérieur. Cette réunion s'est déroulée en présence des organisations syndicales représentatives au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CGT, CFDT, FO, **FA-FPT**, Unsa et CFTC).

En l'absence de documents de travail préalables et sur table, les organisations syndicales ont pris note des pistes proposées par la DGSCGC à travers la présentation d'un diaporama.

Sous l'impulsion de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF), **l'année 2011 a vu la création de la "dynamique des acteurs de la sécurité civile"**, composée de la FNSPF, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, et des syndicats FO, CFTC, Unsa, CGC-CFE. La **FA-FPT** relève que cette dernière organisation syndicale n'est plus représentative dans la Fonction publique territoriale depuis les élections professionnelles de 2008.

Le 10 mai 2011 était organisée, dans les locaux de la Direction Générale des Collectivités Locales, une réunion bilatérale entre la **FA-FPT**, représentée par sa composante spécifique la Fédération Autonome des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés (**FA/SPP-PATS**), la CFDT et SUD, en présence de la DGCL associée à la Direction de la Sécurité Civile (DSC). La **FA-FPT** a, à cette occasion, développé ses propositions pour une refonte de la filière cohérente.

FÉDÉRATION **A**UTONOME DE LA FONCTION **P**UBLIQUE **T**ERRITORIALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎ 01 42 80 22 22 - Fax 01 42 80 91 81

E-mail: contact@fafpt.org - Site Internet : <http://www.fafpt.org>

Affiliée à la FGAF

Le 5 juillet 2011, une seconde réunion était organisée dans les locaux du ministère de l'Intérieur en présence de l'ensemble des organisations syndicales représentatives au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale. Lors de cette réunion, la **FA-FPT** a pu constater que les éléments portés à sa connaissance lors de la première réunion de novembre 2010 ont été modifiés au profit d'une proposition fortement inspirée par la "dynamique des acteurs de la sécurité civile". Après une suspension de séance demandée par la **FA-FPT**, les organisations syndicales, chacune pour des raisons propres, ont décidé à l'unanimité de quitter la réunion. La **FA-FPT** s'est exprimée sur le rejet de l'ensemble des propositions qui démantèlent la catégorie C et ne correspondent en rien aux dispositions du décret-cadre de la réforme de la catégorie B. La DGCL avait fixé au mois de septembre la prochaine réunion pour cette réforme.

Durant tout l'été, la "dynamique des acteurs de la sécurité civile" a été reçue à neuf reprises au ministère de l'Intérieur :

- les 12 et 29 juillet, par votre directeur de cabinet, M. Stéphane Bouillon,
- les 4, 11, 18 et 25 août, ainsi que les 1^{er}, 2 et 8 septembre, par la DGCL/DSC.

Le 29 août 2011, M. Vennin, votre conseiller technique pour les questions de sécurité civile, a reçu la **FA-FPT**, représentée par la **FA/SPP-PATS**, pour une réunion bilatérale. À cette occasion, des explications ont été demandées à M. le conseiller sur les propos tenus début août à nos collègues de la CGT, s'agissant notamment de la volonté de M. le ministre d'écarter la CFDT et la **FA-FPT** du champ des négociations actuelles. En conclusion de cet entretien, M. Vennin a invité la **FA-FPT** à rencontrer la DGSCGC, et a précisé que le dialogue social sur la refonte de la filière débiterait le 13 septembre.

Le 13 septembre 2011, une nouvelle réunion était programmée au ministère de l'Intérieur, mais elle a été reportée au 20 septembre, sans explication.

Le 14 septembre 2011, le colonel Richard Vignon est nommé préfet en Conseil des ministres. C'est la première fois dans l'histoire de la République qu'un sapeur-pompier est nommé à cette haute fonction. Dans le même temps, la **FA-FPT** relève que le colonel Richard Vignon n'est autre que le président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, pilote de la "dynamique des acteurs de la sécurité civile".

Au cours de la semaine précédant la réunion du 20 septembre, une proposition est apparue, finalisée en secret entre la DGCL, la DGSCGC et la "dynamique des acteurs de la sécurité civile". La **FA-FPT** en a malencontreusement eu connaissance, puisqu'elle avait été adressée par erreur dans la messagerie électronique de l'un de ses syndicats.

Le 20 septembre 2011, lors d'une ultime réunion de négociation, le gouvernement a présenté son projet relatif à la refonte de la filière des sapeurs-pompiers professionnels aux organisations syndicales représentatives au CSFPT. La CGT, la CFDT et la **FA-FPT**, représentée par la **FA/SPP-PATS**, qui avaient recueilli à elles trois 61 % des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles de 2008, ont été mises devant le fait accompli et n'ont pu que constater que ce projet était la copie conforme de celui défendu par la "dynamique des acteurs de la sécurité civile". Elles ont exigé la reprise de tout le processus de négociation dans le respect des textes statutaires et de la représentativité syndicale établie depuis 2008. La DGCL a précisé que la proposition n'était pas amendable, à la virgule près. La CFDT a demandé une suspension de séance, à l'issue de laquelle la CFDT, la CGT et la **FA-FPT** ont pris acte de la situation de blocage imposée par le gouvernement, et ont décidé de quitter la réunion.

Le 24 septembre 2011, au cours du Congrès national des sapeurs-pompiers, vous avez décidé de signer avec la "dynamique des acteurs de la sécurité civile" un protocole d'accord sur la réforme de la filière des sapeurs-pompiers professionnels.

En vertu des dispositions de la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la Fonction publique, la **FA-FPT** dénonce et s'oppose au protocole d'accord relatif à la réforme de la filière des sapeurs-pompiers professionnels que vous avez signé le 24 septembre dernier.

La **FA-FPT** demande solennellement à M. le ministre de l'Intérieur d'invalider ce protocole d'accord, et de retirer tout projet de décret. La **FA-FPT** exige l'ouverture de négociations avec les seules organisations syndicales représentatives au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale.

Veillez croire, Monsieur le ministre, à l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a series of loops and a horizontal line extending to the right.

Antoine BREINING
Président de la **FA-FPT**